

Bulletin officiel du 26 février 2021

---

**MUNICIPALITE DE SAVIESE**  
*délivrance d'une autorisation d'exploiter*

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Savièse porte à la connaissance du public que Mme Isabelle Fisch, domiciliée à Savièse, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| Locaux et emplacements             | : Immeuble sur la parcelle no 3050, plan no 21 à la rue de St-Germain 64, Savièse   |
| Enseigne                           | : Atelier-Boutique Misucré et Misel   |
| Prestations                        | : atelier culinaire – production artisanale à l'emporter – vente de produits locaux (alimentaire et boissons avec ou sans alcool) |
| Heures d'ouverture et de fermeture | : dimanche et lundi fermés<br>mardi à vendredi : 9h00 à 22h00<br>samedi : de 9h00 à 17h00   |
| Début de l'activité                | : 16 août 2021  |

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la Commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 26 mars 2021.

Savièse, le 26 février 2021

L'ADMINISTRATION COMMUNALE